

États financiers semestriels du

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND

30 juin 2011

(non vérifiés)



Pro-Financial
Asset Management

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers des fonds (tels que définis à la Note 1) ci-joints ont été dressés par Pro-Financial Asset Management inc. (le « gestionnaire »). La responsabilité de l'information et des déclarations renfermées dans ces états financiers incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire maintient des procédures et des mécanismes de contrôle appropriés afin d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les fonds sont décrites dans les notes afférentes aux états financiers.

Le Conseil d'administration de Pro-Financial Asset Management inc. est responsable de la révision et de l'approbation des états financiers; il doit aussi s'assurer que la direction remplisse ses obligations à l'égard de l'information financière.

Au nom de Pro-Financial Asset Management inc.,
Gestionnaire du Fonds

Stuart McKinnon
Chef de la direction
Pro-Financial Asset Management inc.

John Farrell
Premier vice-président, chef des investissements
et chef de la conformité
Pro-Financial Asset Management inc.

Le 29 août 2011

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND

30 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

État de l'actif net

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État du portefeuille de placements

Notes afférentes aux états financiers

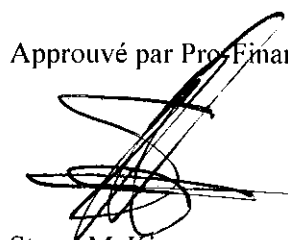
PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND

AU 30 JUIN 2010 (non vérifié)

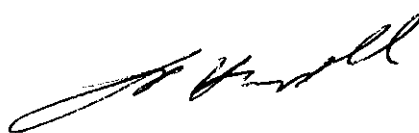
ÉTAT DE L'ACTIF NET

	30 juin 2011 \$	31 décembre 2010 \$
ACTIF		
Espèces et quasi-espèces	40 331	79 883
Portfeuille de placements, à juste valeur (Note 2)	8 293 989	7 549 592
Montant exigible du gestionnaire du Fonds	6 023	5 641
Dividende à recevoir	5 187	2 581
Souscriptions à recevoir	<u>26 535</u>	<u>28 443</u>
	<u>8 372 065</u>	<u>7 666 140</u>
PASSIF		
Charges à payer	457	-
Rachats à payer	<u>49 823</u>	<u>293</u>
	<u>50 280</u>	<u>293</u>
ACTIF NET	<u>8 321 785</u>	<u>7 665 847</u>
ACTIF NET PAR CATÉGORIE		
Catégorie A	4 165 891	4 228 049
Catégorie B	1 294 069	1 388 372
Catégorie F	2 861 816	2 049 416
Catégorie I	<u>9</u>	<u>10</u>
	<u>8 321 785</u>	<u>7 665 847</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Catégorie A	393 919	372 255
Catégorie B	122 885	122 616
Catégorie F	266 128	178 157
Catégorie I	<u>1</u>	<u>1</u>
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
Catégorie A	10,58	11,36
Catégorie B	10,53	11,32
Catégorie F	10,75	11,50
Catégorie I	9,45	10,03

Approuvé par Pro Financial Asset Management inc.



Stuart McKinnon
Administrateur



John Farrell
Administrateur

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2010
(non vérifié)

ÉTAT DES RÉSULTATS

	2011	2010
	\$	\$
REVENU DES PLACEMENTS		
Dividendes, après déduction des retenues d'impôt à la source	165 170	95 790
Revenus de prêts de titres	3	-
	<u>165 173</u>	<u>95 790</u>
CHARGES (Note 4)		
Frais d'opération (Note 2)	15 703	12 724
Perte sur devises	1 235	-
Frais comptables	2 668	-
Frais de services administratifs du Fonds	1 650	-
Frais de gestion	60 383	37 150
Frais d'exploitation	3 724	14 947
Frais d'impression	802	511
Frais liés aux rapports destinés aux détenteurs de titres	4 361	2 046
Frais de garde	3 764	3 756
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1 250	1 313
Frais de vérification	5 056	9 167
Frais juridiques	16 906	10 833
Charges abandonnées/absorbées par le gestionnaire	<u>(18 383)</u>	<u>(32 147)</u>
	<u>99 119</u>	<u>60 300</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS	<u>66 054</u>	<u>35 490</u>
GAIN (PERTE) RÉALISÉ(E) SUR LA VENTE DES PLACEMENTS	142 907	(9 443)
VARIATION DE LA (PERTE) NON RÉALISÉE SUR LES PLACEMENTS	<u>(811 864)</u>	<u>(83 154)</u>
(PERTE) NETTE RÉALISÉ(E) SUR LES PLACEMENTS	<u>(668 957)</u>	<u>(92 597)</u>
(DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS	<u>(602 903)</u>	<u>(57 107)</u>
Catégorie A	(319 182)	(33 951)
Catégorie B	(97 744)	(10 286)
Catégorie F	(185 976)	(12 870)
Catégorie I	(1)	-
	<u>(602 903)</u>	<u>(57 107)</u>
(DIMINUTION) DE L'ACTIF NET PAR PART		
Catégorie A	(0,48)	(0,13)
Catégorie B	(0,79)	(0,14)
Catégorie F	(0,78)	(0,15)
Catégorie I	(0,58)	-

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2010
(non vérifié)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F		Catégorie I		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
ACTIF NET, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	4 228 049	2 966 991	1 388 372	697 573	2 049 416	1 204 913	10	-	7 665 847	4 869 477
(DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS	(319 182)	(33 951)	(97 744)	(10 286)	(185 976)	(12 870)	(1)	-	(602 903)	(57 107)
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS DE PARTS	-	-	-	-	(3 999)	-	-	-	(3 999)	-
OPÉRATIONS DE CAPITAL										
Produit de l'émission des parts	746 334	922 758	167 659	478 873	1 335 013	331 620	-	-	2 249 006	1 733 251
Distributions réinvesties	-	(2)	-	(1)	10 367	(151)	-	-	10 367	(154)
Sommes payées pour le rachat des parts	(489 310)	(503 017)	(164 218)	(153 493)	(343 005)	(234 345)	-	-	(996 533)	(890 855)
OPÉRATIONS NETTES EN CAPITAL	257 024	419 739	3 441	325 379	1 002 375	97 124	-	-	1 262 840	842 242
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	(62 158)	385 788	(94 303)	315 093	812 400	84 254	(1)	-	655 938	785 135
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	4 165 891	3 352 779	1 294 069	1 012 666	2 861 816	1 289 167	9	-	8 321 785	5 654 612

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
AU 30 JUIN 2010 (non vérifié)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

	Nbr. d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Actions étrangères - à long terme			
Aia Group Ltd	151,200	437,064	504,958
Bank Of East Asia Ltd	51,220	204,407	202,794
Boc Hong Kong Holdings Ltd	111,000	277,263	310,180
Cathay Pacific Airways Ltd	58,000	128,509	129,230
Chaoda Modern Agriculture	142,000	73,220	58,949
Cheung Kong Holdings Ltd	38,000	540,641	534,471
Clp Holdings Ltd	61,500	467,938	524,716
Esprit Holdings Ltd	64,671	378,071	193,140
Hang Lung Group Ltd	24,000	133,300	145,731
Hang Lung Properties Ltd	39,000	156,592	154,170
Hang Seng Bank Ltd	22,300	344,590	342,390
Henderson Land Development Co	31,672	211,590	196,438
Hong Kong & China Gas Co Ltd	88,966	182,949	194,477
Hong Kong Exchanges And Cleari	5,500	112,172	111,163
Hongkong Land Holdings Ltd	37,000	181,847	253,322
Hutchison Whampoa Ltd	100,000	880,583	1,040,936
Jardine Matheson Holdings Ltd	5,600	190,109	307,805
Jardine Strategic Holdings Ltd	4,000	76,038	118,030
Kerry Properties Ltd	20,500	99,699	94,756
Kingboard Chemical Holdings Ltd	19,500	98,778	86,509
Kingboard Chemicals Holdings - garantie	1,100	0	533
Li & Fung Ltd	72,000	171,511	138,296
Link Reit/the	53,500	143,932	176,352
Mtr Corp	35,033	122,725	119,386
New World Development Ltd	136,836	255,633	199,073
Orient Overseas International Ltd	13,500	90,558	83,647
Pacific Basin Shipping Ltd	179,000	105,546	98,044
Pccw Ltd	425,000	151,325	175,906
Power Assets Holdings Ltdltd	42,500	261,506	308,889
Sino Land Co Ltd	70,000	124,772	108,084
Sun Hung Kai Properties Ltd	47,000	709,231	659,892
Swire Pacific Ltd	28,000	352,197	394,515
Wharf Holdings Ltd	34,000	185,711	227,730
Yue Yuen Industrial Holdings Ltd	32,500	107,758	99,478
Total des actions étrangères - à long terme		7,957,762	8,293,989
Total du portefeuille des placements		7,957,762	8,293,989
Autres éléments de l'actif net			27,796
Total de l'actif net			8,321,785

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Pro FTSE RAFI Hong Kong China Index Fund (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement instaurée en vertu des lois de la Province d'Ontario par le biais d'un acte de fiducie en date du 3 janvier 2007. Le Fonds a démarré son exploitation le 3 janvier 2007. Pro-Financial Asset Management inc. est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de reproduire la performance de l'indice FTSE RAFI Hong Kong China Index, après déduction des frais.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers semestriels sont conformes à celles utilisées pour les états financiers annuels. Les états financiers semestriels devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels les plus récents. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) qui exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur éléments d'actif et de passif, les revenus et les charges au cours de la période visée par les présents états financiers. En réalité, les résultats peuvent différer considérablement de ces estimations.

(a) Placements

Les placements sont réputés être classés comme détenus à des fins d'opération conformément aux stipulations du chapitre 3855 et sont donc constatés à leur juste valeur comme suit :

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers semestriels sont conformes à celles utilisées pour les états financiers annuels. Les états financiers semestriels devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels les plus récents. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») qui exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur éléments d'actif et de passif, les revenus et les charges au cours de la période visée par les présents états financiers. En réalité, les résultats peuvent différer considérablement de ces estimations.

Le chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » (« chapitre 3862 ») exige la classification des mesures de la juste valeur des instruments financiers à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète sur la signification des données utilisées pour déterminer la juste valeur selon trois niveaux généraux. Les placements mesurés à leur juste valeur sont classés à l'un des trois niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs, selon le plus bas niveau de données qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble. Les données ou les méthodologies utilisées pour déterminer la juste valeur des titres ne sont pas nécessairement une indication du risque associé à un placement dans ces titres.

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les trois niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont les suivants : Niveau 1 - Les données de niveau 1 s'entendent des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation. Niveau 2 - Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, qui sont observables soit directement, soit indirectement, y compris des données dans des marchés qui ne sont pas considérés actifs. Niveau 3 - Les données de niveau 3 sont les données non observables. Il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés. Les données utilisées pour déterminer la juste valeur exigent que la direction établisse des hypothèses et estimations significatives. Tous les placements du Fonds sont classés au niveau 1.

(b) Frais d'opération

Conformément aux stipulations du chapitre 3855, les frais d'opération comme les commissions de courtage et d'autres frais d'opération relatifs au portefeuille sont compris dans les frais d'opération de l'état des résultats. Les frais d'opération sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement.

(c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en banque et des titres de créance à court terme ayant une échéance de moins de 90 jours lors de l'acquisition. Les espèces et quasi-espèces sont réputées être détenues à des fins de négociation et sont donc comptabilisées à leur juste valeur, laquelle se rapproche de leur valeur comptable.

(d) Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur marchande d'autres éléments d'actif financier (prêts et créances) et de passif financier se rapproche de La juste valeur marchande d'autres éléments d'actif financier (prêts et créances) et de passif financier se rapproche de leur valeur comptable. Aux fins de classification conformément aux termes du chapitre 3855, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir sont désignés comme prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer sont désignées comme d'autres éléments de passif financier et sont constatées au coût.

(e) Constatation des opérations et des revenus de placement

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés sur la vente de placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus en intérêts sont cumulés quotidiennement et les revenus en dividendes sont constatés à la date de clôture des registres.

(f) Utilisation d'estimations comptables

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif, la divulgation d'éventualités à la date des états financiers et les montants de revenus et de charges comptabilisés au cours de la période visée par les états financiers. En réalité, les résultats peuvent différer considérablement de ces estimations.

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(g) Actif net par part

L'actif net par part est calculé en divisant l'actif net attribuable à une catégorie de parts d'un jour ouvrable par le nombre total de parts de la catégorie en circulation ce jour-là. L'actif net attribuable quotidiennement à chacune des catégories est calculé après déduction des dépenses propres à chaque catégorie. Toutes les autres dépenses, tout le revenu et tous les gains et pertes non réalisés sont attribués à chaque catégorie chaque jour, en fonction de l'actif net de la catégorie.

(h) Conversion des devises étrangères

Les placements à la valeur marchande et les autres éléments d'actif et de passif qui sont libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change applicables aux dates d'évaluation. Les opérations de placement ainsi que les revenus et les charges sont convertis aux taux de change applicables aux dates de telles opérations.

3. IMPÔT SUR LE REVENU

Le Fonds est admissible en tant que fiducie de fonds communs de placement selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, en conséquence, il est exempt de l'impôt sur le revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés, qui ont été payés ou qui sont payables aux détenteurs de parts. Le Fonds a l'intention de distribuer suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu, après avoir fait état des remboursements d'impôt applicables sur les gains en capital. Ainsi, aucune provision pour l'impôt sur le revenu n'a été constituée.

Des pertes en capital nettes sont disponibles aux fins de report sur une période de temps indéfinie, pouvant être appliquées aux gains en capital nets réalisés futurs. Des pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une période maximale de 20 ans afin de réduire le revenu imposable futur.

4. DÉPENSES DU FONDS

Le gestionnaire fournit au Fonds des services administratifs et de placement. En contrepartie de ces services, le gestionnaire reçoit des honoraires comme suit :

Catégorie A – 1,60 % par an

Catégorie B – 1,80 % par an

Catégorie F – 0,65 % par an

de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables à terme échu. Aucuns frais de gestion ne sont payables par les fonds pour les parts de catégorie I; de tels frais sont payés directement au gestionnaire.

Le Fonds a la responsabilité de payer toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Ces dépenses incluent, sans s'y toutefois limiter, les frais d'administration, les frais comptables, les frais de services de tout prestataire de services administratifs engagé par le gestionnaire, les frais d'opération, les frais juridiques et de vérification, les frais de garde, les droits de licence relatifs aux indices, les droits de dépôt réglementaires, ainsi que les frais associés à la préparation et à la distribution des états financiers annuels et semestriels, des prospectus, des rapports à l'intention des détenteurs de parts et des communications avec les investisseurs. À l'occasion, le

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX FUND
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

gestionnaire a payé une partie des dépenses autrement payables par le Fonds. En outre, le gestionnaire peut réduire les frais de gestion imposés aux clients faisant d'importants investissements; dans un tel cas, le Fonds verse à l'investisseur le montant de la réduction sous forme de distribution.

5. VALEUR LIQUIDATIVE

Quant aux placements qui se négocient sur un marché actif où les cours cotés sont facilement disponibles, le chapitre 3855 exige que l'on utilise le cours acheteur dans l'évaluation des placements, au lieu du cours vendeur de clôture, utilisé à l'heure actuelle dans la détermination de l'actif net opérationnel. Ces changements expliquent l'écart entre l'actif net opérationnel et l'actif net.

6. AVOIR DES DÉTENTEURS DE PARTS

Pour chaque part vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la prochaine date d'évaluation, qui est compris dans l'avoir des détenteurs de parts. Les parts sont rachetables au gré des détenteurs de parts, selon la valeur liquidative à la prochaine date d'évaluation suivant la date de rachat. Pour chaque part rachetée, l'avoir des détenteurs de parts est réduit par la valeur liquidative de la part lors de la prochaine date d'évaluation suivant la date de rachat.

7. PRÊTS DE TITRES

À l'occasion, le Fonds prête des titres afin de gagner des revenus supplémentaires. Le Fonds a conclu un programme de prêt de titres avec son dépositaire, State Street Trust Company Canada. La valeur marchande globale de tous les titres prêtés ne peut dépasser 50 % de l'actif total du Fonds. Le Fonds reçoit une garantie vis-à-vis des titres prêtés et maintient une garantie d'un montant égal à au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés pour la période du prêt. Aux 31 décembre 2010 et 2009, les valeurs totales des titres prêtés et de la garantie reçue se sont établies comme suit :

8. GESTION DU RISQUE

Les activités de placement du Fonds l'exposent à toute une gamme de risques financiers. L'état du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2008 et il groupe les titres par type d'actif, par région géographique ou par segment du marché. Les risques significatifs qui sont pertinents pour le Fonds sont analysés ci-dessous.

Le gestionnaire cherche à minimiser les effets adverses potentiels de ces risques sur la performance du Fonds en engageant les services de conseillers en gestion de portefeuilles professionnels et expérimentés, en surveillant les positions du Fonds et les événements du marché sur une base quotidienne et en diversifiant la composition du portefeuille de placements dans les limites de l'objectif d'investissement. Dans le but de gérer les risques, le gestionnaire applique des lignes directrices internes qui identifient les expositions cibles pour chaque type de risque, il maintient une structure de gouvernance qui veille sur les activités de placement du Fonds ainsi que sur la conformité à la stratégie d'investissement du Fonds telle qu'établie, aux lignes directrices internes et aux règlements touchant les valeurs mobilières.

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

Le portefeuille détient principalement les titres constitutifs ou des titres équivalents de l'indice FTSE RAFI Hong Kong China Index dans une proportion comparable à celle reflétée dans l'indice.

Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé aux rachats en espèces quotidiens des parts rachetables. Conformément aux règlements régissant les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif en placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement vendus). De plus, le Fonds conserve suffisamment d'espèces et de quasi-espèces pour assurer une liquidité adéquate.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que les instruments financiers qui sont libellés ou négociés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations à l'instar des taux de change. Le tableau ci-dessous indique les devises étrangères auxquelles le Fonds avait une exposition significative à la fin de la période, en termes de dollars canadiens.

Au 30 juin 2011, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à toutes les autres devises, avec les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, de 415 000 \$ approximativement.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds avec lequel elle a conclu un contrat. Le Fonds n'a pas d'exposition importante au risque de crédit au 30 juin 2011. La valeur comptable d'autres actifs représente également le risque de crédit maximum, étant donné qu'ils sont réglés à brève échéance.

Toutes les opérations de titres cotés en bourse sont réglées/payées sur livraison à l'aide des services de courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat s'effectue une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

PRO FTSE RAFI HONG KONG CHINA INDEX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2011

Autres risques liés aux prix

Les autres risques liés aux prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subisse des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers (autres que le risque lié aux taux d'intérêt ou le risque de change), que ce soit le résultat de facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur, ou encore de l'ensemble de tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un certain risque de perte de capital. Le risque maximum associé à un instrument financier est équivalent à sa juste valeur.

Aux fins du présent Fonds, la plus importante exposition aux autres risques liés aux prix découle de l'investissement dans des titres de participation. Au 30 juin 2011, si les cours cotés aux bourses respectives pour ces titres avaient augmenté ou baissé de 10 %, avec les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, de 829 399 \$ approximativement (près de 10,0 % de l'actif net total). En réalité, les résultats des opérations boursières peuvent varier et la différence pourrait être considérable.

9. PASSIF ÉVENTUEL

Des conventions intervenues entre les membres du Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, prévoient l'indemnisation du membre individuel du CEI par le Fonds en cas de responsabilité civile et de coûts encourus à l'égard de toute poursuite ou procédure civile intentée contre le membre en sa capacité actuelle ou précédente de membre du CEI, pourvu que le membre ait agi honnêtement et de bonne foi et dans les meilleurs intérêts du Fonds, ou, dans le cas d'une poursuite ou procédure criminelle ou administrative susceptible d'une amende, et que ledit membre eût des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légale. Aucune revendication à l'égard d'un tel fait ne s'est produite et, comme tel, aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers relativement à une telle indemnisation.

10. NORMES COMPTABLES FUTURES

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé la date du 1^{er} janvier 2013 comme celle requise pour le remplacement des PCGR par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») aux fins des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris toute entreprise qui gère un fonds de placement. Le Fonds adoptera les normes IFRS pour son exercice qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

Au 30 juin 2011, le gestionnaire élabore un plan de transition afin de respecter l'horaire établi par l'ICCA pour le transfert aux IFRS. Les éléments clés du plan comprennent la divulgation de l'impact qualitatif et quantitatif, le cas échéant, dans les états financiers annuels en date du 31 décembre 2010 et la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2011 conformément aux principes IFRS. À l'heure actuelle, le gestionnaire est d'avis qu'il n'y aura pas d'impact sur l'actif net ni sur la valeur liquidative par part du Fonds en raison de la conversion aux IFRS. L'on croit que le principal impact des IFRS sur les conventions comptables et les décisions d'application sera la divulgation d'informations additionnelles dans les états financiers et potentiellement dans la présentation différente des intérêts des détenteurs de parts et de certains autres éléments.